

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 26 juillet 2024

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0864

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 27 juin 2024.

En réponse à votre demande, nous vous confirmons qu'il n'existe aucune prime versée à de nouveaux employés dans le cadre d'un processus d'embauche ou de recrutement. Il n'y a donc aucune somme ayant été versée à ce titre.

En ce qui concerne M. Jean-François Bergeron, aucun montant de ce type ne lui a été versé.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec